

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 mai 2009

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-7-2-12

Service consulté

**Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013
Construction de l'Institut de Recherche et extension/restructuration de
l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu)**

Résumé : Dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 4 133 000 € à l'Etat pour la construction d'un Institut de Recherche et l'extension/restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu). Il est également demandé d'approuver la convention jointe au présent rapport et précisant les modalités de versement de la subvention départementale et de m'autoriser à la signer.

Le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 a été approuvé, par délibération du Conseil Général le 15 décembre 2006, lors du vote du Budget Primitif pour l'année 2007.

Le CPER a notamment prévu un volet « dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation », pour lequel le Département s'est engagé à hauteur de 11,246 M€.

L'une des orientations du volet « dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation » est la construction d'un Institut de Recherche et l'extension/restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu).

L'opération relative à l'ENSCMu d'un montant total prévisionnel de 41 M€ sera financée :

- à hauteur de 13,5 M€ par l'Etat, hors CPER, au titre de ses obligations de propriétaire des bâtiments de l'Ecole,
- à hauteur de 27,5 M€ dans le cadre du CPER, répartis comme suit :
 - Etat 13,750 M€
 - Région Alsace 4,584 M€
 - Département du Haut-Rhin 4,583 M€
 - Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) 4,583 M€

Les études et ces travaux s'élèvent à 38,1 M€ et sont financées à hauteur de 10,6 M€ par l'Etat, hors CPER, et à hauteur de 27,5 M€ par le CPER (2,7 M€ au titre des études et 24,8 M€ au titre des travaux).

Le Rectorat de STRASBOURG est le maître d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des études et des travaux suivants :

- la construction de l'Institut de Recherche regroupant tous les laboratoires liés à l'ENSCMu, à savoir : le laboratoire COB (Chimie Organique et Biochimie), le LMPC (Laboratoire des Matériaux à Porosité Contrôlée), le LPSE (Laboratoire de Physique et de Spectroscopie Electronique), le DPG (Département de Photochimie Générale), le laboratoire GRE (Gestion des Risques et Environnement), le laboratoire RMN (Résonance Magnétique Nucléaire) et les magasins communs à l'Institut et à l'Ecole,
- l'extension des locaux d'enseignement de l'Ecole de Chimie (amphithéâtre, travaux pratiques de génie des procédés, divers locaux d'enseignement et le logement du gardien),
- la restructuration des locaux de l'ENSCMu actuellement affectés à la recherche pour les transformer en locaux d'enseignement (niveau 0 du bâtiment 2 de l'Ecole de Chimie).

Au titre de cette opération, le Département s'est engagé pour un montant de 4,583 M€, par délibération du 15 décembre 2006 lors du vote du budget primitif pour 2007, dans le cadre d'une autorisation de programme inscrite au Budget Primitif 2007.

Sur cette autorisation de programme, par délibération du 29 juin 2007, la Commission Permanente du Conseil Général a déjà accordé une première participation de 450 000 € à l'Etat pour la réalisation de l'ensemble des études qui s'élèvent à 2,7 M€, accordant une disponibilité de 4,133 M€ au Département pour le reste des financements au titre des travaux.

En effet, en application de la ventilation financière entre les co-financeurs prévue au CPER, le financement des 24,8 M€ de travaux est réparti comme suit :

- Etat	12,400 M€
- Région Alsace	4,134 M€
- Département du Haut-Rhin	4,133 M€
- CAMSA	4,133 M€

Aujourd'hui, l'Etat sollicite la participation départementale à hauteur de 4 133 000 € pour la réalisation des travaux.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement de la participation du Département du Haut-Rhin à hauteur de 4 133 000 € pour la réalisation des travaux et d'approuver les termes de la convention détaillant lesdits travaux et précisant les modalités de versement de la participation départementale.

Par ailleurs, à titre d'information, depuis la phase étude et jusqu'à l'adoption de l'avant-projet définitif (APD), cette opération a été scindée, par l'Etat, en deux phases. Une 1^{ère} phase correspondant aux travaux décrits ci-dessus permettant une réalisation dans l'enveloppe financière des 41 M€ et une 2^{ème} phase correspondant à la restructuration des bâtiments de l'Ecole de Chimie (sauf le niveau 0 du bâtiment 2 prévu en phase 1) et au renouvellement des équipements scientifiques.

Cette 2^{ème} phase représente un besoin de financement complémentaire de 14,1 M€. Le Département vient d'être sollicité pour apporter une contribution supplémentaire à hauteur de 2,25 M€, identique à celle demandée à la Région Alsace et à la CAMSA. L'Etat et l'Université de Haute-Alsace apporteraient les 7,35 M€ restants.

Cette demande est actuellement en cours d'instruction.

Pour le Département du Haut-Rhin, cette nouvelle demande s'inscrirait dans une modification de ses engagements financiers au sein du CPER, lesquels s'élèvent à ce jour à 46,007 M€. Notre approbation devrait donner lieu à une réévaluation de notre participation au titre de cette opération et à une restructuration de nos engagements au sein du CPER, à l'occasion de la révision du CPER prévue à mi-parcours.

En conséquence, le cas échéant, ce financement complémentaire de notre part pour l'opération ENSCMu donnerait lieu, dans le cadre d'un rapport budgétaire, à une délibération de l'Assemblée Plénière.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder à l'Etat (Ministère de l'Education Nationale – Rectorat de STRASBOURG) une subvention d'investissement de 4 133 000 € pour le financement des travaux de construction de l'Institut de recherche et de l'extension-restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (ENSCMu),
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F025 – Enseignement Supérieur et Recherche, chapitre 204, nature 20411, fonction 23, opération 2009/F225/226 du budget départemental,
- d'approuver la convention jointe au présent rapport et précisant les modalités de versement de l'aide départementale et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE ET EXTENSION –RESTRUCTURATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMu)

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre :

l'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représenté par Monsieur le Préfet de la Région Alsace, assisté de Madame le Recteur de l'Académie de Strasbourg

d'une part,

et :

le Département du Haut-Rhin, représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 15 mai 2009

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1^{er} – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation du Département du Haut-Rhin au financement des travaux de construction de l'Institut de recherche et de l'extension-restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu).

ARTICLE 2 – Périmètre des travaux

Les travaux portent sur :

- la construction de l'Institut de recherche regroupant tous les laboratoires liés à l'ENSCMu, à savoir : le laboratoire **C.O.B.** (Chimie Organique et Biochimie), le **L.M.P.C.** (Laboratoire de Matériaux à Porosité Contrôlée), le **L.P.S.E.** (Laboratoire de Physique et de Spectroscopie Electronique), le **D.P.G.** (Département de Photochimie générale), le laboratoire **G.R.E.** (Gestion des Risques et Environnement), le laboratoire **R.M.N.** (Résonance Magnétique Nucléaire) et les magasins communs à l'Institut et à l'école.
- l'extension des locaux d'enseignement de l'Ecole de chimie (amphithéâtre, travaux pratique de génie des procédés, divers locaux d'enseignement, et le logement du gardien)
- la restructuration des locaux de l'ENSCMu actuellement affectés à la recherche pour les transformer en locaux d'enseignement (niveau 0 du bâtiment 2 de l'Ecole de chimie)

ARTICLE 3 – Montant de la participation

L'opération d'un montant total de 41 M€ est financée :

- à hauteur de 27,5 M€ dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013
- à hauteur de 13,5 M€ par l'Etat, hors CPER, au titre de ses obligations de propriétaire des bâtiments de l'Ecole (financement intervention d'urgence, renouvellement des équipements scientifiques, démolitions, restructurations,...)

L'opération relative à l'Ecole de Chimie de Mulhouse est inscrite au CPER 2007-2013 à hauteur de 27,5 M€ comme suit :

- Etat : 13,75 M€
- Région Alsace : 4,584 M€
- **Département du Haut-Rhin : 4,583 M€**
- Communauté d'Agglomération Mulhouse-Sud Alsace : 4,583 M€

Le Rectorat est le maître d'ouvrage pour la réalisation des études de l'ensemble de l'opération et pour la réalisation des travaux détaillés à l'article 2 et financés dans le cadre du CPER.

L'Université de Haute Alsace, pour sa part, assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de restructuration de l'ENSCMu dans le cadre d'un financement complémentaire à l'inscription au CPER.

Le financement des études et des travaux dont le rectorat assure la maîtrise d'ouvrage, et dont le détail prévisionnel figure en annexe 1, s'élève à 38,100 M€.



Ces 38,100 M€ sont financés à hauteur de 10,600 M€ par l'Etat hors CPER et à hauteur de 27,500 M€ dans le cadre du CPER 2007-2013.

La part financée par le CPER se décompose en 2,7 M€ au titre des études, objet d'une première convention en 2007, et de 24,800 M€ au titre des travaux, objet de la présente convention.

En application de la ventilation financière entre les co-financeurs prévue au CPER 2007-2013 pour l'opération, le financement de ce montant de 24,800 M€ se répartit comme suit :

- Etat : 12,400 M€
- Région Alsace : 4,134 M€
- **Département du Haut-Rhin : 4,133 M€**
- Communauté d'Agglomération Mulhouse-Sud Alsace : 4,133 M€

ARTICLE 4 – Modalité de versement de la participation

La participation du Département du Haut-Rhin, au titre de la présente convention, sera versée à l'Etat selon l'échéancier joint en annexe 2, sur production des justificatifs concernant les différentes phases de travaux.

ARTICLE 5 – Délai de réalisation

L'Etat s'engage à réaliser l'ensemble des travaux, objet de la présente convention, dans le délai maximal de quatre (4) ans à compter de la signature de la présente convention.

ARTICLE 6 – Résiliation de la convention

Hormis le cas de force majeure justifiée, l'inobservation du délai prévu au précédent article entraînera la résiliation de la convention ; la partie de la participation correspondant aux dépenses tardives ou non justifiées dans les délais sera annulée par le Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 7 – Reversement de la participation

En cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant objet de la présente convention, le Département du Haut-Rhin pourra demander le reversement des sommes irrégulières utilisées.

ARTICLE 8 – Communication

Les actions de communications relatives à l'opération devront mentionner la participation du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 9 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire des dépenses relatives à la participation du Département du Haut-Rhin est le Payeur Départemental pour le Département du Haut-Rhin.



Fait à Strasbourg, le

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin

Le Préfet
de la région Alsace

Charles BUTTNER

Pierre-Etienne BISCH

ANNEXE 1

CONVENTION DE FINANCEMENT

CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE ET EXTENSION –RESTRUCTURATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMu)

BUDGET PREVISIONNEL AU STADE DE L'APD.

	Montant € HT
A. Construction	20 931 000 € (valeur mai 007)
B. Honoraires et autres dépenses	
Maîtrise d'œuvre	3 352 300 € (valeur mai 007)
OPC, SPS, Contrôle technique	327 000 €
Autres dépenses (concours, publications, etc,...)	<u>250 000 €</u>
Total	3 929 300 €
C. Provisions	
Tolérances maîtrise d'œuvre (3% + 3%)	1 274 700 €
Aléas	1 100 000 €
Révisions des prix	<u>4 621 000 €</u>
Total	6 995 700 €
D. Total hors taxes	31 856 000 €
E. T.V.A.	6 243 776 €
F. Budget total TTC	38 099 776 €
arrondis à	38 100 000 €

Répartition du budget :

- 27,500 M€ financés dans le cadre du CPER 2007-2013
- 10,600 M€ financés par l'Etat hors CPER

p.m. : 0,700 M€ TTC de 1^{er} équipement financés par l'Etat hors CPER et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'UHA.

ANNEXE 2

CONVENTION DE FINANCEMENT

CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE RECHERCHE ET EXTENSION –RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MULHOUSE (ENSCMu)

PARTICIPATION AUX TRAVAUX

ECHEANCIER DES PAIEMENTS

Phases	Dates prévisibles	Participations en €		
		Région Alsace	Département du Haut-Rhin	Communauté d'Agglomération Mulhouse-Sud Alsace
1. Clos et couvert 1 ^{ère} phase institut de recherche	Avril 2010	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
2. Démarrage travaux : extension de l'école	Octobre 2010	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
3. Fin des travaux 1 ^{ère} phase institut de recherche	Février 2011	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
4- Fin des travaux : extension de l'école	Octobre 2011	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
5. Fin des travaux : institut de recherche	Juin 2012	634 000,00 €	633 000,00 €	633 000,00 €
TOTAL		4 134 000,00 €	4 133 000, 00 €	4 133 000, 00